



MÉMOIRE
DANS LE CADRE DU SOMMET ÉCONOMIQUE
RÉGIONAL

PRÉSENTÉ PAR :

AGRICULTRICES SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN,
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE,
CAPITALE NATIONALE CÔTE NORD

Le 20 Mars 2015

Le Syndicat des AGRICULTRICES

Le Syndicat des agricultrices a pour mission de valoriser l'agricultrice en tant que professionnelle dans son milieu; d'étudier, de défendre et de développer les intérêts sociaux, économiques et moraux de toutes les agricultrices tout en favorisant l'appartenance afin de créer un lieu d'échanges et de concertation. Elle préserve la voix des femmes sur l'orientation de l'agriculture.

Les agricultrices du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Capitale Nationale Côte Nord compte près de 100membres par adhésion volontaire. Le financement de notre association malgré ses 25 ans d'existence demeure précaire.

Par leurs actions, les agricultrices contribuent à l'essor économique des différentes sphères de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

En décembre 2010, les agricultrices obtenaient un poste au sein des syndicats locaux dans le cadre de la restructuration de l'UPA du futur. Lors de l'AGA 2013, il a été résolu de tenir une rencontre par visioconférence afin de regrouper nos productrices siégeant sur ces postes. Il s'agissait de la première rencontre réunissant les représentantes régionales occupant ces postes.

L'Harmonisation des noms des Syndicats d'agricultrices régionaux a été votée lors de l'AGA 2013. Il a été suggéré de retirer le terme *syndicat* des appellations et s'harmoniser pour devenir Agricultrices de notre région administrative.

Schéma intégrant les différents paliers de la fédération des agricultrices du Québec à ceux de L'Union des producteurs agricoles (annexe1)



AGRICULTRICE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAPITALE NATIONALE CÔTE NORD
WWW.AGRICULTRICESSAGLAC.CA

Portrait

Voici un portrait rapide de la situation des femmes en agriculture en 2011. Ayant accès aux titres de propriété depuis le début des années 80, 26% d'entre elles sont maintenant propriétaires et copropriétaires de l'ensemble des entreprises agricoles. Elles sont également salariées ou collaboratrices la plupart du temps sans rémunération. Plusieurs ont un emploi à l'extérieur de l'entreprise, dû au manque à gagner du revenu agricole ou parce que la structure de l'entreprise ne permet pas son intégration en tant que salariée.

Des activités de valorisation et de promotion sont organisées afin de promouvoir la place des agricultrices dans les instances décisionnelles que ce soit en tant que relève dans les entreprises que dans les postes d'administratrices dans différentes associations. Leur ténacité leur a permis d'accéder au pouvoir dans de nombreux secteurs, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour obtenir la parité. Depuis la création de la FAQ en 1987, il est possible de percevoir une évolution lente, mais constante quant au nombre de femmes siégeant au sein des fédérations régionales et des groupes spécialisés. Si en 1987 le nombre d'élues était de 5%, 27 ans plus tard il est de 14%. C'est une augmentation moyenne de 0,3% par an... Pire encore, il y a eu une maigre 2% de hausse les dix dernières années.

Les fédérations régionales ont atteint, cette année (2013-2014), la barre des 20%. De l'autre côté, les fédérations et groupes spécialisés (excluant la FAQ) ont glissé sous la barre des 10% pour la première fois en 6 ans. C'est 8% des femmes qui ont des postes d'élues au sein de leur spécialisation.

L'histoire témoigne du parcours des femmes à faire reconnaître leur droit. Sans relâche d'une génération à l'autre, pas à pas, les femmes ont pris leur place au sein des entreprises et dans les milieux de travail. Par leur façon de faire, elles contribuent grandement à l'amélioration de leur qualité de vie et de leurs conditions de travail.



Les femmes en agriculture

Les femmes en agriculture, les agricultrices font partie des femmes impliquées. Elles se sont regroupées pour unir leurs forces à travers la province afin de défendre leurs droits, de mieux participer aux décisions touchant les différents dossiers, pour se former afin de comprendre les outils à leur disposition et informer leurs pairs sur les manières de faire et bâtir un réseau avec des partenaires du monde agricole et agroalimentaire.

Elles ont obtenu le droit de propriété, le droit de parole, la reconnaissance de leur profession, la reconnaissance de leur travail, des services mieux adaptés à la vie rurale telle que des services de garde avec horaire atypique, un congé parental pour les travailleuses autonomes et des services de coopératives en conciliation famille et travail.

Grâce à la contribution des agricultrices dans les dossiers de prévention à la ferme, les jeunes et les moins jeunes sont sensibilisés au danger de leur milieu de vie parce que, en agriculture, le milieu de travail est aussi le milieu de vie.

L'acquisition de connaissances au fil des ans a permis aux agricultrices, femmes originaires de tous les milieux, de prendre en charges toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la ferme, du soin des animaux en passant par les travaux aux champs jusqu'à l'administration et la gestion.

Les agricultrices croient qu'il est important de maintenir les fermes familiales en maintenant des lois qui protègent l'agriculture, les productrices et producteurs québécois. C'est avec un sentiment d'appartenance au milieu que le développement des régions sera maintenu. Des enfants dans les écoles, des services de proximité rentables, des gens concernés par le dynamisme de leur milieu.



Notre définition

Une agricultrice correspond à une femme, propriétaire, locataire ou collaborant en totalité ou partiellement au fonctionnement d'une exploitation agricole, que l'agriculture soit sa principale fonction ou non.

La place des femmes dans les instances décisionnelles

Plusieurs réflexions se sont tenues entre 1974 et 1984 afin de mieux comprendre la situation des femmes qui travaillaient dans l'entreprise de leur mari, sans salaire, ni rémunération et reconnaissance. C'est lors d'un colloque provincial des femmes en agriculture en 1983 que les agricultrices demandent à l'Union des producteurs agricoles de former des comités dans toutes les régions du Québec. Ainsi, en 1984 les agricultrices se regroupent à l'intérieur de comités régionaux dans le but d'atteindre la reconnaissance économique et professionnelle de leur travail. Finalement en 1987, ces groupes deviennent des syndicats régionaux qui s'affilient à leur fédération régionale et à la Fédération des agricultrices du Québec. De cette façon les femmes et les hommes partagent leur quotidien, non seulement dans leurs entreprises mais aussi dans les lieux décisionnels.

Évolution de la présence des femmes dans les instances de l'UPA depuis 1987

Depuis la création de la Fédération des agricultrices du Québec en 1987, il est possible de percevoir une évolution lente, mais constante, quant au nombre de femmes siégeant au sein des fédérations régionales et des groupes spécialisés. Si en 1987 le nombre d'élues était de 5%, 27 ans plus tard il est de 14%.



AGRICULTRICE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAPITALE NATIONALE CÔTE NORD
WWW.AGRICULTRICESSAGLAC.CA

Les productrices agricoles comptent pour 26% des propriétaires, copropriétaires ou actionnaires des entreprises agricoles du Québec.

Annexe 2 Tableau 1- Fédération et groupes spécialisés

Les principaux freins :

Les principaux freins des femmes à désirer s'impliquer dans des postes décisionnels ou de haute direction sont majoritairement le manque de temps relatifs aux charges et responsabilités qu'impose ce type de poste. Aussi, plusieurs organisations possèdent une culture organisationnelle très masculine, ce qui défavorise les femmes, sans le vouloir, dans un système cooptation. Finalement, le manque de flexibilité en lien avec la conciliation travail-famille fait aussi partie des raisons importantes qui retardent l'arrivée des femmes au sein des postes d'éluës de l'UPA et d'ailleurs. Le grand nombre de réunions et les multiples déplacements sur le territoire limite aussi certaines à pouvoir s'impliquer.

Dans son rapport «Où sont les femmes dans la direction des organisations?» (2012) la Chaire – Bonne enfant Femmes, Savoirs et Sociétés de l'Université Laval propose des pistes de solutions afin d'améliorer l'équité dans les organisations. Nous sommes en accord et en ajoutons nos propres recommandations.

La valeur de l'équité doit se refléter dans des décisions prises par les hauts dirigeants de l'organisation afin qu'elle soit perçue comme importante pour l'ensemble des membres. Elle doit être accompagnée de gestes tangibles et de programmes formels applicables.

*Reconnaître et repérer rapidement les femmes ayant un intérêt et des compétences en vue de devenir de bon leader syndical. Cela permet de les exposer plus rapidement à des défis et de mieux les encadrer. Certaines qualités plus « féminines » peuvent aussi être davantage valorisées afin d'obtenir un meilleur équilibre des forces.

Des programmes peuvent être mis en place pour recruter et former une relève compétente. Il est certain que ces fonctions demandent beaucoup d'énergies et une grande disponibilité de temps.



Mais il y aurait avantage à faire connaître une définition plus juste des attentes et des leviers octroyés par ces postes.

Il est intéressant de songer à mettre en place des programmes facilitant la conciliation travail-famille, tel qu'un service de garderie, des rencontres en visioconférence ou selon des horaires mieux adaptés aux réalités des familles.

Les programmes existants afin de concilier travail et famille sont peu nombreux. Leurs critères d'admissibilité et les horaires peuvent aussi être un frein pour les productrices agricoles. Des structures spécifiquement adaptées pour le mode de vie doivent être développées afin de soutenir les productrices et producteurs agricoles.

Les agricultrices et les agriculteurs occupant un emploi salarié sur la ferme ou à l'extérieur de la ferme et détenant des parts dans l'entreprise agricole sont admissibles au Régime Québécois d'assurance parentale; **il faut toutefois avoir touché un revenu de travail pour y avoir droit.**

Les principaux freins (suite)

Mais certaines productrices agricoles n'ont pas accès au Régime Québécois d'assurance parentale (RAMQ) car elles ne cadraient pas dans le critère d'admissibilité du programme. Donc nous souhaiterions faire une série de recommandations auprès du Ministère du travail, Emploi et Solidarité sociale afin d'alléger certains critères pour permettre à davantage de femmes, travailleur autonome et propriétaire d'entreprise d'avoir accès à ces prestations (nous avons des cas types dans notre région). Annexe #3

Il est à noter que si une femme réinvesti ses revenus dans son entreprise, elle risque de ne pas avoir gagné assez pour avoir des prestations de RQAP suffisantes pour subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant. Il ne faudrait pas prendre les investissements qui ont été comptabilisés comme des revenus. Que les revenus calculés le soient avant investissement. Donc en étant incapable d'évaluer le revenu cela nous pénalise. Il nous est aussi difficile d'emprunter et d'avoir du financement personnel.

Au point vu agricole on retrouve le même problème que dans toutes les sphères économiques. Quand quelqu'un veut investir dans une PME ou dans son entreprise à propriétaire unique ou sociétaire.

Dans le nouveau programme services-conseils de Cultivons l'avenir 2, le gouvernement fédéral offre seulement une aide financière afin de couvrir une partie des frais d'adhésion à une **Coopérative d'utilisation de main d'œuvre ouvrière** pour les entreprises de la relève en phase de démarrage. L'aide maximale accordée est de l'ordre de 1500 \$/ entreprise sur 5 ans, soit 300\$ par année.



Avant, le programme octroyait un montant de 2 000 \$ par an, pour une période de trois ans, soit 6 000 \$ au total qui pouvait être utilisé pour l'aide à l'embauche d'un employé fourni par une CUMO. Pour la plupart des entreprises de la relève, cette aide financière était essentielle afin d'avoir accès à un employé. Ce montant permettait d'engager une ressource pour environ deux heures par semaine toute l'année.

Dans plusieurs régions comme nous autres, il a été mentionné qu'un service d'aide ménager ou de garde d'enfants serait favorable aux entreprises agricoles dont les deux conjoints travaillent activement au développement de leur ferme. Toutefois plusieurs ne veulent pas investir temps et argent dans une telle structure.

Voici des actions que nous pourrions réaliser avec des programmes d'aide spécifique à notre région dans chacune de nos MRC

Pour traduire notre mission en actions concrètes et mobilisatrices, notre association respecte certains principes qui se sont précisés au cours des années et qui servent toujours de guide lorsqu'il faut décider des orientations à retenir pour influencer notre développement futur.

Les agricultrices du Québec et de chez nous se sont regroupées, il y a plus de 25 ans, pour se donner les moyens d'influencer leur milieu et de participer à son développement. De nombreux changements ont contribué à améliorer la vie des femmes en agriculture. Que l'on parle de modernisation des équipements, de la révolution due à l'informatisation de l'administration et des communications malgré cela, la qualité de vie reste encore précaire.

Les actions où l'on pourrait créer de l'avancement en recevant les appuis techniques et financiers :

Accroître l'adhésion des agricultrices dans notre région

Développer de nouveaux partenariats

Développer et promouvoir divers outils pour favoriser un recrutement actif

S'intégrer dans nos écoles pour faire connaître notre profession

Accroître la visibilité générale et les communications par un journal en mettant à jour de notre site internet et répertoire des talents des femmes et des filles de la région



AGRICULTRICE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAPITALE NATIONALE CÔTE NORD
WWW.AGRICULTRICESAGLAC.CA

Favoriser le développement de compétences générales et spécifiques de nos membres

Formation auprès de nos membres

Promotion des formations

Atteindre l'équilibre budgétaire dans une perspective de pérennité

Rechercher des partenaires financiers et des commanditaires

Optimiser notre structure

Effectuer des représentations politiques efficaces et structurées

Favoriser le sentiment d'appartenance (participer au Gala Saturne afin qu'une productrice de notre région nous représente en tant qu'agricultrice et puisse remporter le titre d'agricultrice de l'année du Québec)

Conclusion

L'un des enjeux de participer à ce sommet économique est de réduire les écarts persistants entre les femmes et les hommes de la région, tout en diminuant les disparités sur le plan économique social et politique. Le portrait des agricultrices régionales est une action concrète visant à répondre à cet enjeu.

L'esprit rassembleur des femmes, l'écoute attentive, leurs suggestions, un souci de l'équilibre entre la vie professionnelle et familiale et une meilleure compréhension de leur ressource.

La présence du réseau d'agricultrice dans notre région garantit aux femmes en agriculture de notre région l'accès à un accompagnement adapté à leur réalité et à leurs besoins.

Les femmes s'impliquent de plus en plus comme citoyennes et souhaitent prendre la place qui leur revient dans diverses instances de la société. Notre syndicat des agricultrices, comme notre fédération du Québec n'est en reste et désire outiller les agricultrices afin qu'elles soient plus présentes là où c'est nécessaire.

La fédération des agricultrices du Québec par ces syndicats régionaux est la seule instance qui permet aux femmes ne détenant pas de part dans une entreprise agricole de siéger et de cheminer dans la structure syndicale.

De mettre à profit notre force collective.



AGRICULTRICE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAPITALE NATIONALE CÔTE NORD
WWW.AGRICULTRICESSAGLAC.CA

D'être l'unique porte-parole des femmes en agriculture, peu importe leur statut

De représenter les femmes dans les différentes structures provinciales et régionales et dans les groupes de femmes de différent secteur. En développant des partenariats auprès d'autres regroupements de femmes et d'entrepreneurs afin de déployer un vaste réseau de partage et d'expertises. (Table de concertation Récif 02, FemmEssor, Fédération des femmes du Québec, Femmes en affaire, Fermière, AFÉAS...)

Le savoir faire des agricultrices contribuent au développement des paysages de notre région.

Notre réflexion dans le cadre de ce sommet économique, nous semble importante pour considérer l'apport des femmes et des filles en agriculture au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Index :

Page 1 : Les syndicats des Agricultrices

Page 2 : Le portrait.

Page 3 : Les femmes en agriculture

Page 4 : La place des femmes dans l'instance décisionnelle.

Page 5 : Les principaux freins

Page 6 : Les principaux freins suite

Page 7 : Voici les actions que nous pourrions réaliser avec des programmes d'aide spécifique à notre région dans nos MRC

Page 8 : Conclusion

Page 9 : Annexe

Page 10 : Coordonnés de notre conseil d'administration

Page 11 : Logo et explication

